



FÉDÉRATION des PERSONNELS des SERVICES PUBLICS et des SERVICES de SANTÉ

Région LIMOUSIN – POITOU – CHARENTES

SYNDICAT FO VILLE, CCAS ET AGGLO DE BRIVE

Brive, le 23 mars 2021

Monsieur Frédéric SOULIER

Maire de Brive

Président de l'Agglo de Brive

Président du CCAS

Monsieur le Maire,

Notre Syndicat a pour principe de se faire le porte-parole des interrogations et des préoccupations des agents de nos trois collectivités.

Le pouvoir d'achat est une de ces principales préoccupations : la complémentaire santé et les chèques déjeuners sont les sujets fortement évoqués.

Concernant la complémentaire santé (sujet que nous avons évoqué à maintes reprises avec vous lors de votre précédent mandat), l'ordonnance PSC publiée au JO du 18/02/21, dont la principale disposition impose aux employeurs publics comme aux employeurs privés de financer au moins 50% de la complémentaire santé dès 2024, a dû retenir toute votre attention. Nous savons que ce sujet vous tient à cœur et nous supposons que vous devez être pleinement satisfait de cette ordonnance. Satisfaction que nous partageons.

La valeur des chèques déjeuners, elle, ne fait pas partie de ces obligations : il appartient à chaque Maire, Président, de la valoriser ou pas, dans l'intérêt de ses collaborateurs et de l'économie locale. Historiquement, la valeur en 2002 était de 5€ ; en 2006 elle est passée à 6€ puis 7€ en 2013. Nous sommes en 2021, **soit 8 ans sans revalorisation.**

A ce titre, Monsieur le Maire, Président, notre syndicat vous demande de bien vouloir acter une revalorisation faciale de 1 euro minimum du titre restaurant.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette légitime requête,

Au plaisir de vous lire,

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'expression de mes sincères salutations.

La Secrétaire Générale

Stéphanie BRETIN

9 rue de Noailles – 19100 Brive

Téléphone : 06-19-79-81-07

Mail : fovilleccasagglodebrive@gmail.com